

## **ANNEXE 1**

(article 1)

### **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE CHARLES-H. BLAIS DANS L'HÔTEL DE VILLE DE L'ANCIENNE VILLE DE SILLERY, ARRONDISSEMENT 3**

#### **CHAPITRE 1**

##### **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

**1.** Le projet consiste à l'agrandissement de l'hôtel de ville de l'ancienne Ville de Sillery pour y emménager la bibliothèque Charles H.-Blais des locaux communautaires ainsi que les aires de travail et dortoirs de la caserne de pompiers adjacente. L'agrandissement portera le bâtiment à une superficie d'environ 2 500 mca répartie sur trois niveaux. La bibliothèque occupera le rez-de-chaussée et l'étage tandis que le sous-sol sera consacré aux locaux polyvalents et aux pompiers. Une partie du rez-de-chaussée sera également consacrée aux pompiers.

Les plans de construction porteront le numéro PBS 2002 066.

#### **CHAPITRE 2**

##### **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS**

**2.** Les coûts de relocalisation de la bibliothèque Charles-H. Blais se détaillent comme suit :

1° Architecture, structure, mécanique et électricité	1 580 000,00 \$
2° Coût des travaux d'aménagement extérieur	52 000,00 \$
3° Coût de l'équipement spécialisé	200 000,00 \$
4° Intégration des arts à l'architecture	35 000,00 \$
5° Honoraires professionnels	230 000,00 \$
6° Divers et frais connexes	150 000,00 \$

**SOUS-TOTAL : 2 247 000,00 \$**

**3.** Les coûts de l'aménagement de locaux communautaires au sous-sol du bâtiment se détaillent comme suit :

1° Architecture, structure, mécanique et électricité	365 000,00 \$
2° Coût des travaux d'aménagement extérieur	12 000,00 \$

3° Honoraires professionnels	53 000,00 \$
4° Divers et frais connexes	<u>35 000,00 \$</u>
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>465 000,00 \$</b>

4. Les coûts d'aménagement de locaux pour les pompiers se détaillent comme suit :

1° Architecture, structure, mécanique et électricité	305 000,00 \$
2° Coût des travaux d'aménagement extérieur	10 000,00 \$
3° Honoraires professionnels	44 000,00 \$
4° Divers et frais connexes	<u>29 000,00 \$</u>
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>388 000,00 \$</b>

### CHAPITRE 3

#### SOMMAIRE DES COÛTS ET DE L'EMPRUNT

1° Le coût total	3 100 000,00 \$
2° Moins dépenses déjà encourues et autorisées	<u>325 000,00 \$</u>

**Montant total des travaux visés par le règlement** **2 775 000,00 \$**

Préparée le 28 août 2002

---

Alain Tessier, premier technicien  
Division bâtiments et structures  
Service de l'ingénierie